

# INFIRMIER(E) :

<b><u>Missions</u></b>	<p>Au sein de l'hôpital, l'<b>infirmier</b> et l'<b>infirmière</b> sont un maillon important de l'équipe <b>médicale</b>. Il doit être capable d'apporter son concours à l'élaboration d'un diagnostic.</p> <p>Il procède aux soins spécifiques et d'hygiène nécessités par l'état de santé du malade : prise de la tension et de la température, pose de pansements, prélèvements sanguins et injections, préparation et distribution des médicaments, préparation du patient pour le bloc opératoire...</p> <p>L'<b>infirmier</b> assure également des tâches administratives : suivi des dossiers médicaux... Il fait le lien entre le malade et le milieu <b>hospitalier</b>.</p>
<b><u>Qualités</u></b>	<p>Il se doit d'être à l'écoute, de rencontrer les familles, d'assurer un accompagnement et un suivi psychologique. Le métier est éprouvant physiquement et psychologiquement.</p> <p>L'organisation du travail implique une présence permanente auprès des malades. Le travail de nuit et pendant le week-end est une des caractéristiques du métier.</p>
<b><u>Formation</u></b>	<p>L'accès aux études <b>d'infirmiers</b> se fait désormais via la plateforme PARCOURSUP (les étudiants formulent le voeu "formation en soins infirmiers" et des sous-voeux permettant de candidater pour tel ou tef IFSI).</p> <p>Les lauréats sont inscrits à l'université et accèdent aux services universitaires. Ils suivent une formation de 3 ans sanctionnée par le <b>DE (diplôme d'Etat d'infirmier)</b> (niveau licence). Apprentissage possible dès la 2e année.</p> <p>Les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture conservent une voie d'accès spécifique au titre de la promotion professionnelle.</p> <p>Les <b>infirmiers</b> de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent en sus passer un concours d'entrée pour intégrer la fonction publique d'Etat. Il comprend une épreuve orale d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Il est organisé par les recteurs d'académie et les vice-recteurs.</p>
<b><u>Situation/contexte</u></b>	<p>Si 85 % des <b>infirmiers</b> travaillent en <b>hôpital</b>, établissement public ou privé, certains ouvrent un cabinet en libéral (2 000 à 3 000 par an) d'autres exercent dans les établissements scolaires, dans des structures de médecine du travail ou autres types de structures (maisons de retraite, centres de réadaptation, centres anti-cancéreux ou de soins palliatifs), dans des entreprises (EDF, secteur du bâtiment et des travaux publics).</p> <p>Le métier est très féminisé : 87 % des <b>infirmiers</b> sont des femmes.</p> <p>Après quelques années d'expérience et réussite à un concours, les <b>infirmiers</b> peuvent se spécialiser : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur. Cette dernière spécialité se prépare en un an.</p> <p>L'<b>infirmière</b> peut aussi devenir cadre de santé après 4 ans d'expérience, formateur dans un IFSI voire directeur des soins.</p> <p>Possibilité également de devenir <b>infirmier en pratique avancée</b> en passant le <b>DEIPA</b> (diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée). L'infirmier de pratique avancée suit un patient confié par un médecin pour des tâches comme le renouvellement d'ordonnance, la prescription d'examens. Le DEIPA est une formation de niveau bac + 5 (grade master) accessible en formation initiale et continue aux titulaires du DE infirmier ou d'une équivalence européenne. Il propose 4 options : pathologies chroniques stabilisées, oncologie et hémato-oncologie, maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale, psychiatrie et santé mentale).</p> <p>Pareillement, les infirmiers qui le souhaitent peuvent opter pour la fonction d'<b>assistant.e médical.e</b> auprès des cabinets de généralistes ou de spécialistes.</p> <p>L'<b>infirmier</b> peut faire le choix de s'installer en libéral. Il faut avoir exercé trois ans en milieu hospitalier pour ouvrir un cabinet (<a href="http://www.ide-liberal.com">www.ide-liberal.com</a>).</p>